

ZAMBIE.

Arrestation d'opposants fondée, semble-t-il, sur des motifs politiques
Index AI : AFR 63/06/96

« L'arrestation cette semaine de huit membres d'un parti d'opposition zambien et leur inculpation pour trahison – crime punissable de la peine de mort –, incitent à croire que le gouvernement se livre à des manœuvres politiques », a déclaré vendredi 7 juin Amnesty International.

« La communauté internationale suivra de près cette affaire afin de connaître les éléments de preuve sur lesquels reposent ces accusations de trahison, a-t-elle ajouté. Si ces hommes sont, en fait, détenus uniquement en raison de leur opposition à la politique du président, nous les considérerons comme des prisonniers d'opinion et demanderons leur libération immédiate et inconditionnelle. »

Dans la soirée du 3 juin 1996, cinq membres du United National Independence Party (UNIP, Parti uni pour l'indépendance nationale) ont été arrêtés en relation avec les récents attentats à l'explosif revendiqués par l'organisation clandestine Black Mamba. Parmi ces hommes se trouvent : Nicholas Zulu et Joseph Chintomfwa, généraux de brigade à la retraite ; Selemani Mpangula Banda, ancien capitaine de l'armée de l'air, et Morris Kaulun-g'ombe, garde du corps de l'ancien président Kenneth Kaunda.

La police aurait procédé à de nouvelles arrestations le 4 juin. Parmi les personnes interpellées figuraient plusieurs personnalités de l'UNIP : Patrick Goma, chef de la sécurité ; Rabson Chongo, responsable des finances ; Muhabi Lungu, attaché de presse, Inyambo Yeta, vice-président, et Samson Moyo, secrétaire adjoint chargé des questions relatives à la jeunesse ; ce dernier aurait été libéré le jour suivant.

Il semble que les perquisitions au domicile de chaque suspect n'aient donné aucun résultat. La police recherchait du matériel destiné à la fabrication de bombes, des armes ou des documents compromettants. Les préoccupations d'Amnesty International sont d'autant plus vives qu'il n'existe aucun élément concret justifiant ces arrestations ; cela la confirme dans sa crainte que ces incarcérations visent uniquement à empêcher les opposants de mener leurs activités politiques non violentes conformément à leurs convictions.

« Les preuves sont-elles suffisantes pour que ces personnes soient détenues, sans possibilité de libération sous caution, dans la prison centrale de Lusaka, où l'on sait que les conditions de détention sont particulièrement pénibles ? », s'interroge l'Organisation.

Les personnes inculpées de trahison ne peuvent en effet être mises en liberté sous caution et risquent donc de rester indéfiniment en détention. Selon les informations que nous avons reçues, les détenus ne sont pas maltraités et ont été autorisés à recevoir la visite de leurs familles et de leurs avocats.

Amnesty International demande que ces personnes soient jugées équitablement dans les meilleurs délais, en conformité avec les normes internationales.

Selon certaines informations, la police a l'intention de procéder à de nouvelles arrestations et Amnesty International craint que ces nouvelles interpellations ne soient motivées, elles aussi, par des considérations politiques.

En 1993, l'Organisation s'était opposée à l'arrestation et à la détention prolongée, sans inculpation, de dirigeants de l'UNIP accusés de complot en vue de renverser le gouvernement. Certains avaient été libérés sans avoir été inculpés ; d'autres avaient été acquittés de chefs d'accusation graves comme la trahison et la sédition |